

La Pologne et la sécurité en Europe

par Marian DOBROSIELSKI

Professeur à l'Université de Varsovie,
Directeur de l'Institut Polonais des Affaires Internationales.

★

I

« Sécurité européenne » est sans doute le terme qui, depuis la Seconde guerre mondiale, a été le plus fréquemment utilisé dans le langage politico-militaire de notre continent. Hommes politiques, militaires, politologues, publicistes en font un usage abusif, et cela dans des contextes multiples et des significations extrêmement variées.

Certes, le terme de « sécurité » s'est toujours prêté à différentes interprétations et il a toujours été difficile à préciser. D'autre part, depuis plusieurs années, apparaît une tendance à attribuer aux mots « Europe » et « européen » eux-mêmes, pourtant clairs et précis, des significations artificielles, restreintes et déformées. Si l'on veut aborder le sujet d'une manière rationnelle, il faut donc préciser ce que l'on entend par la notion elle-même.

La période de la « guerre froide » a lancé dans les pays occidentaux l'habitude d'appeler « Europe » des entités tronquées. De nombreux hommes politiques d'Europe occidentale et d'Amérique entendent par « Europe » six, neuf, ou plus de dix pays parmi plus de trente que compte l'Europe. Ainsi, de façon arbitraire, ils excluent l'Europe Centrale et Orientale qui, ne fût-ce que du point de vue de la superficie et du nombre de la population, constitue la majeure partie de notre continent. On parle en Occident de communautés « européennes », comme on a appelé notamment la communauté du charbon et de l'acier, ensuite la communauté économique, la zone du commerce libre, la communauté de défense, du conseil, etc. en appliquant arbitrairement le terme « européen » à toutes sortes d'organisations groupant une minorité de pays de notre continent. Rien d'étonnant qu'en rappelant la vérité simple et primaire que l'Europe s'étend de l'Atlantique à l'Oural, de Galle ait provoqué chez de nombreux hommes politiques occidentaux, une véritable consternation.

Il convient de souligner que, durant toute la période de l'après-guerre, les pays de l'Europe Centrale et Orientale n'ont jamais nourri des prétentions aussi contraires à l'histoire, aux traditions et à la géographie ni prétendu, de ce fait, parler au nom de l'Europe tout entière. Dans cette partie du continent nous avons bien des organisations telles que le Traité de Varsovie ou le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle qui se trouvent incontestablement sur le territoire de l'Europe, mais nous ne nous arrogeons pas pour autant le droit de l'appeler « européenne ».

L'Europe de l'Atlantique à l'Oural constitue une entité intégrale, géo-politique, historique, culturelle et même économique. Il est vrai que c'est une entité peu homogène en raison de l'extrême diversité des groupes ethniques, des traditions, des destins historiques et économiques des pays ou régions qui en font partie, ainsi que des systèmes sociaux et politiques, ce qui engendre naturellement des conflits et des controverses. Cependant, malgré cette diversité qui, dans une large mesure, détermine la vitalité et la richesse des traditions européennes, il faut constater que ce qui unit les Européens de l'Atlantique à l'Oural est plus fort que ce qui les sépare.

Il va sans dire que l'Europe ne peut se concevoir sans Copernic, sans Galilée ou Pasteur, sans Shakespeare, Goethe, Tolstoï ou Mickiewicz, sans Descartes, Marx ou Lénine, sans Bach, Chopin ou Chostakovitch. L'Europe est un seul continent, une seule communauté de civilisation, de traditions communes, celles, notamment, de la méthode et de la pensée scientifique et humaniste, de courants culturels, littéraires et artistiques. La Renaissance, l'humanisme, le romantisme, le libéralisme, le socialisme, etc. ne concernent-ils pas tous les pays de notre continent, indépendamment de l'origine de ces idées ? Il est grand temps de rendre au mot « Europe » son contenu et sa portée véritables.

En nous tournant vers le passé, nous constatons que l'Europe est tissée, entre autres, par les liens de l'histoire, de la tradition et de la culture. Mais lorsque nous regardons le présent et l'avenir, le mot Europe signifie pour nous l'obligation commune à tous les pays et peuples européens à faire de notre continent une zone de coexistence pacifique, de sécurité pour tous, grâce à une coopération étroite et multiforme, et cela, en dépit de l'existence de systèmes sociaux et politiques différents, ou peut-être justement en raison même de ces différences. C'est ainsi qu'en Pologne nous entendons le terme « Europe », une Europe dont nous faisons partie intégrante, organique, depuis plus de mille ans. Et lorsque nous parlons de la sécurité européenne, c'est une telle Europe que nous avons en vue.

Malgré la diversité de ses aspects, le terme « Europe » ou « européen » est plus facile à expliquer que le mot « sécurité ».

Je n'ai pas trouvé dans l'abondante littérature politologique traitant des problèmes de la sécurité une définition satisfaisante de ce terme. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant. La sécurité est une notion définissant des phénomènes en évolution perpétuelle ainsi que des processus historiques toujours mobiles. C'est la raison pour laquelle elle doit demeurer une notion ouverte, en constant développement, assimilant des éléments nouveaux et rejetant les aspects anachroniques ; une notion qui enrichit et approfondit sa substance et qui étend sa portée à divers domaines.

Je ne vais pas essayer de définir cette notion. Du reste une telle tentative serait vaine. Il est en effet impossible d'en trouver une définition ample, détaillée et adéquate, dans la mesure où il est utopique d'aspirer à réaliser l'état de « sécurité absolue ». La sécurité n'est pas un état statique pouvant être atteint une fois pour toutes par un organisme ou un système, mais un facteur intrinsèque du processus dynamique et de l'évolution d'un organisme ou d'un système. En outre, la sécurité dépend d'un nombre toujours croissant d'éléments.

Le développement satisfaisant, en toute sûreté, d'un organisme ou d'un système, est tributaire d'un grand nombre de facteurs internes, mais il dépend aussi, dans une large mesure, des conditions externes.

Ainsi la poursuite de la sécurité consisterait à créer les meilleures conditions pour assurer un développement interne, s'effectuant sans que les éléments essentiels du système donné, entrent en conflit, et à éliminer le danger externe en créant un environnement qui favoriserait le développement harmonieux d'un organisme ou d'un système plus vaste. Comprise de cette façon, la « sécurité » exclut toute tendance à l'isolationnisme ou à l'autarcie et repose sur une coopération mutuellement avantageuse.

Il est impossible de prévoir et de prendre en considération tous les éléments, structures et processus qui garantiraient la sécurité dans chaque situation possible. Tous ceux, en conséquence, qui tendent à créer des systèmes parfaits de sécurité, ou à faire conclure des accords qui ne comporteraient aucun risque, mais seulement des « garanties absolues » de sécurité, sont ou bien des naïfs, ou bien prennent les autres pour naïfs, ou encore font jouer ces arguments pour torpiller des accords donnés.

Traditionnellement, la notion de sécurité évoquait un aspect militaire et c'est cet aspect que les hommes d'Etat et les scientifiques prenaient avant tout en considération. Aujourd'hui encore, beaucoup d'hommes politiques et de politologues continuent de lui attribuer la signification la plus essentielle. Je pense, pour ma part, que l'analyse approfondie de la réalité internationale démontre que d'autres facteurs ont de plus en plus tendance à se placer à l'avant-plan. Il n'y a aucune exagération à affirmer que les facteurs politiques, économiques et sociaux, ceux du

bien-être dans le sens large du mot, ont une importance au moins aussi grande que les éléments purement militaires.

II

La manière dont la Pologne conçoit les problèmes internationaux et la question de sa propre sécurité, de la sécurité de l'Europe et du monde, qu'elle considère comme un tout cohérent, est le fruit des conclusions tirées de son histoire millénaire, et tout particulièrement des années d'entre-les-deux-guerres et de la période tragique de l'occupation nazie.

C'est justement pendant cette période de l'occupation qu'émergea, fondée sur le patriotisme du peuple polonais, la nouvelle conception de l'Etat polonais, de sa structure interne et de sa politique étrangère. Elle renouait avec la doctrine de l'Etat la plus authentiquement polonaise, avec les traditions les plus progressistes de notre histoire et avec les idées les plus nobles, révolutionnaires, internationales, de l'Europe.

Cette conception fut élaborée par les forces progressistes polonaises et, en premier lieu, par le Parti Ouvrier Polonais. Elle aspirait à édifier une Pologne ressuscitée sur une base sociale nouvelle, socialiste, avec des frontières sur l'Oder-Neisse, et à fonder sa sécurité sur l'alliance fraternelle avec l'Union Soviétique en premier lieu, sur les rapports de coopération avec tous les pays de la coalition anti-nazie ensuite.

Les expériences de la lutte contre l'occupant et ensuite celles qu'ont apportées la reconstruction et le développement du pays pendant plus d'un quart de siècle confirment entièrement le bien-fondé des idées fondamentales de cette conception garantissant, avec l'intégrité territoriale, le développement sûr et total de la Pologne.

Le système socialiste garantit le développement économique et culturel du pays et édifie les fondements de l'unité nationale la plus profonde qui soit, car l'intérêt de ce système est identique à l'intérêt national, c'est-à-dire à celui de la population tout entière. Notre alliance avec l'Union Soviétique et avec les Etats du Traité de Varsovie qui, solidairement, aspirent à établir un système collectif de sécurité et de coopération en Europe, destiné notamment à remplacer les blocs militaires adverses, nous assurent la sécurité, en servant en même temps la consolidation de la paix et la coopération des Etats à systèmes différents. Grâce à cette conception, la Pologne s'est engagée dans la voie qui mène au développement interne et joue en Europe un rôle actif et constructif, peut-être le plus important de toute son histoire.

L'inexistence pendant la période d'entre-les-deux-guerres d'un système adéquat de sécurité européenne collective a été, sans aucun doute, l'un

des facteurs qui a permis à Hitler de poursuivre la politique de chantage et d'annexion, conduisant au déclenchement de la Seconde guerre mondiale. Il est vrai que cette période a connu des initiatives visant à créer un système de sécurité collective, comme celui qu'avaient mis sur pied les ministres des affaires étrangères de France et de l'Union Soviétique, Barthou et Litvinov, et qui se terminèrent par des échecs. Il faut constater, malheureusement, que les gouvernements polonais de l'époque contribuèrent à torpiller ce genre d'initiative. Aveuglés par des intérêts égoïstes de classe et par leur anticommunisme, les politiciens au pouvoir, dépourvus du sens des réalités, se laissaient guider par un nationalisme néfaste et par un complexe d'infériorité envers l'Occident. Ils exploitaient l'enthousiasme éveillé par l'indépendance retrouvée pour déployer la vision mégalomane d'une Pologne, grande puissance s'étendant de la Mer Baltique à la Mer Noire, leurrer le peuple polonais par le concept « des deux ennemis » en prétendant en même temps poursuivre une politique « d'équilibre entre la Russie et l'Allemagne » et d'apaiser l'opinion publique par les promesses et les garanties illusoires données par les Etats occidentaux. Ils se croyaient sujets pourvus d'attributs importants dans le jeu européen, en fait, ils n'étaient qu'un objet dont se servaient certains gouvernements occidentaux pour poursuivre une politique anticommuniste et antisoviétique contraire aux intérêts de l'Etat et du peuple polonais.

Cette politique devait mener la Pologne à avoir des conflits avec presque tous ses voisins, à s'engager dans une voie sans issue sur le plan économique, politique, militaire et stratégique, et à se trouver en définitive isolée face à l'agression hitlérienne. Le peuple polonais força pourtant le gouvernement à s'opposer fermement aux exigences brutales de Hitler et à engager un combat inégal mais inévitable. Les pertes humaines et matérielles issues de ce combat, le dévouement, l'héroïsme et l'apport de la Pologne à la victoire sur le fascisme en Europe sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en reparler.

Et pourtant il convient peut-être de souligner que souvent les Polonais eux-mêmes, mais particulièrement les étrangers, qui insistent sur les souffrances indicibles, les sacrifices et les pertes de la Pologne pendant l'occupation nazie et la Seconde guerre mondiale, omettent de souligner son apport actif — militaire, politique et moral — dans la défaite du fascisme. C'est pourquoi il faut rappeler, fût-ce brièvement, que, du premier au dernier jour de cette guerre, les Polonais ont lutté contre les nazis sur tous les fronts. Depuis les côtes occidentales d'Angleterre jusqu'à la rivière Oka, depuis Narvik jusqu'à Tobrouk, sur terre, sur mer, dans l'air, dans les divers mouvements de résistance, les Polonais ont combattu l'ennemi commun de l'Europe. Il faut se souvenir qu'à la fin de la guerre les forces armées polonaises ne le cédaient en nombre qu'aux forces de

l'URSS, des USA et de l'Angleterre. Les soldats polonais, aux côtés de l'armée soviétique, décidant de la victoire finale sur le fascisme, atteignirent Berlin et plantèrent sur les ruines de la capitale, à côté des drapeaux rouges soviétiques, les drapeaux polonais blanc et rouge, victorieux. Ce fut notre premier apport à la création d'un système de sécurité collective en Europe.

III

La Pologne populaire aspira à établir des rapports avec tous les Etats de la coalition antinazie sur la base d'une coopération amicale, et manifesta un intérêt profond pour la création d'organisations ou de systèmes garantissant la paix et la sécurité. C'est ainsi que le Conseil National Polonais, lors de sa première session du 1^{er} janvier 1944, adopta une déclaration-programme, dans laquelle il traitait aussi des problèmes internationaux. Le Conseil National affirma qu'il s'efforcera d'entretenir des rapports amicaux avec toutes les nations alliées dans la lutte contre les nazis (1). La continuation de ce genre de coopération devait constituer la base de la sécurité des Etats européens.

Cela se trouvait également formulé de façon très claire dans le Manifeste du Comité Polonais de Libération Nationale du 22 juillet 1944, qui déclarait notamment : « L'alliance durable avec nos voisins directs, avec l'Union Soviétique et la Tchécoslovaquie, constituera le principe fondamental de la politique étrangère polonaise. La fraternité d'armes, consacrée par le sang versé en commun dans la lutte contre l'agression allemande, approfondira encore davantage l'amitié et consolidera l'alliance avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique. La Pologne tendra à conserver l'amitié et l'alliance avec la France ressuscitée, ainsi qu'à coopérer avec tous les peuples démocratiques du monde. La politique étrangère de la Pologne sera une politique démocratique fondée sur les principes de la sécurité collective » (2).

Mais les efforts de l'URSS, de la Pologne et des autres pays, visant à maintenir la coopération entre les Etats de la coalition anti-nazie pour assurer le développement pacifique du monde, furent vains. Les chancelleries diplomatiques, les états-majors et les centres de propagande de certaines puissances occidentales, les Etats-Unis et l'Angleterre en tête, entreprirent, dès la phase finale des hostilités, d'intenses préparatifs et actions pour rompre la coalition du temps de la guerre, recommencer à

(1) Voir le protocole de la première session du Conseil National Polonais, Varsovie, 31 décembre 1943 - 1 janvier 1944, p. 39.

(2) Dziennik Ustaw, *Journal des Lois*, 1944, n° 1, annexe.

combattre l'Union Soviétique et faire revivre le mythe du « danger communiste ».

Un an à peine après la défaite de l'Allemagne nazie, le 5 mars 1946 à Fulton (USA), Winston Churchill lançait un appel pour une nouvelle croisade contre le communisme. Dans ce discours, il employait, pour la première fois, l'expression « rideau de fer » et proclamait l'avènement de la « guerre froide ». Il fut bientôt suivi par le secrétaire d'Etat américain, James Byrnes qui, le 6 septembre, à Stuttgart, s'engagea dans la même voie. Churchill ne voulut pas se laisser distancer et dans son discours, prononcé le 19 septembre 1946 à l'Université de Zurich, il déclara que bien que la lutte armée fût terminée, de graves menaces continuaient à peser ; le temps pressait, il fallait inclure l'Allemagne dans l'Europe intégrée et réaliser le rapprochement franco-allemand afin de s'opposer aux dangers.

Bientôt après, le 12 mars 1947, le président Truman proclama ouvertement devant le Congrès des Etats-Unis sa doctrine de l'intervention politique, économique et militaire ouverte dans les pays que les Etats-Unis considéraient comme menacés par l'« emprise communiste ». Ainsi prenait naissance la « guerre froide » que l'on pourrait définir par l'inversion de la célèbre formule de Clausewitz : c'était la guerre poursuivie par d'autres moyens.

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'historique de la « guerre froide », ni d'analyser ses causes, ses manifestations et ses effets. Ce que je voudrais souligner, c'est que dès la fin de la guerre commencèrent à se dessiner deux conceptions contradictoires qui n'ont pas perdu de leur actualité, concernant la situation de l'Europe et le problème de sa sécurité. Elles trouvaient leur plus ample manifestation dans l'activité de l'OTAN, d'une part, et dans celle des pays de la communauté socialiste, d'autre part.

L'OTAN prenait son origine dans les concepts traditionnels de la diplomatie bourgeoise, fondée sur les blocs et les alliances militaires, la course aux armements, la poursuite de la politique de force et le maintien de l'« équilibre de la terreur ». Cette approche aboutit à diviser l'Europe en deux groupements militaires opposés, à susciter des tentatives de confrontations politiques et militaires, à approfondir, artificiellement, la division de notre continent non seulement sur le plan politico-militaire, mais encore économique et culturel.

L'Union Soviétique, la Pologne et les autres Etats socialistes, par contre, ont toujours adopté une conception du problème de la sécurité nettement différente, théoriquement et pratiquement. Cette conception tire son origine de l'idée de la coexistence pacifique des Etats à différents systèmes sociaux et politiques. Elle adopte comme base, pour une solution des

problèmes européens généraux, les réalités issues de la Seconde guerre mondiale, et tend à liquider la division artificielle de l'Europe, à réaliser le désarmement, comme à remplacer l'« équilibre de la terreur » par l'« équilibre de la coopération » et les conflits armés par la compétition pacifique.

Rappelons quelques faits afin que ce qui est dit plus haut n'ait pas l'apparence de n'être que des généralités. Les hommes politiques américains avec, d'abord, l'assistance de Churchill et ensuite d'Adenauer, ont formulé et voulu réaliser successivement diverses conceptions : celle de « libération » des pays d'Europe centrale et orientale du communisme, celle du « roll-back », celle de l'« arrêt » du communisme, etc. A cette fin ils encouragèrent la remilitarisation de la RFA, appuyèrent tacitement les revendications territoriales de celle-ci et n'hésitèrent pas à s'ingérer, ouvertement et subversivement, dans les affaires intérieures des Etats socialistes, à tenter d'isoler ces Etats et à pratiquer, à leur égard, des discriminations politiques et économiques. Cette politique, ils la faisaient au nom de beaux slogans sur le « devoir moral », la défense du « monde libre », de la « civilisation et de la culture occidentale ou européenne » devant le « danger communiste ».

Ces slogans ne péchaient pas par l'originalité et on peut s'étonner que les hommes politiques occidentaux qui en firent usage fussent aussi nombreux. Mais il ne faut pas oublier qu'après la défaite allemande devant Stalingrad et à mesure que se développait l'offensive victorieuse de l'Armée Soviétique, la propagande de Goebbels avait lancé des appels aux habitants des pays occupés à se joindre aux nazis dans la lutte « pour la défense de la civilisation occidentale » qu'ils n'hésitaient pas d'appeler « chrétienne », contre le « danger communiste », contre le « bolchevisme asiatique et juif ». Ce genre de conceptions fascistes sont loin de relever uniquement du domaine de l'histoire. L'internationale fasciste ayant son siège à Malmö ne continue-t-il pas à propager l'idée d'une Europe unifiée sur la base de la « fraternité d'armes des anciens combattants anti-bolchevistes » ? (3).

La politique de la « guerre froide », suivie de positions de force, a imprimé son empreinte néfaste sur les rapports internationaux durant la première décennie qui a suivi la fin de la Seconde guerre mondiale, et les séquelles de cette politique se font sentir encore aujourd'hui. Dès le début, cette politique suscita en Pologne des inquiétudes justifiées, car elle portait atteinte à l'un des principes fondamentaux de notre politique étrangère : celui de lier étroitement la sécurité de la Pologne à celle de l'Europe entière. Il serait facile de citer une longue liste d'initiatives polonaises et de tentatives visant à s'opposer fermement à la division

(3) Ces efforts de la propagande nazie et de ses collaborateurs sont décrits par Henri BRUGMANS, *L'idée européenne 1920-1970*, Bruges, 1970, pp. 81-89.

de l'Europe en deux blocs adverses et à démontrer que l'une des conditions essentielles pour s'opposer à cette division était d'assurer la coopération entre les grandes puissances. Ainsi, le 9 juillet 1947, le premier ministre polonais disait : « Nous voulons une reconstruction de l'Europe qui permettrait mieux de libérer les forces créatrices pacifiques des nations européennes sur la base de la coordination volontaire, du respect mutuel de leur dignité et de leur souveraineté politique et économique » (4). Et le ministre polonais des affaires étrangères, dans son discours prononcé le 17 septembre 1947 devant l'Assemblée Générale de l'ONU, formula notre position de la façon suivante : « Au nom du Gouvernement polonais je déclare une fois encore qu'il s'opposera par tous les moyens aux tentatives de partager l'Europe et le monde en deux camps, et qu'il ne permettra pas de retrancher la Pologne par un rideau de fer dressé par les soins de ceux qui ont été déçus dans leurs tentatives de se subordonner la Pologne » (5).

Pendant des années, la Pologne n'a pas ménagé ses efforts et ses initiatives bilatérales et multilatérales en vue d'empêcher la division de l'Europe. Elle a aussi appuyé fermement les nombreuses propositions constructives de l'Union Soviétique et des autres pays, s'opposant à la propagation de la « guerre froide ». Ainsi la Pologne est intervenue, le 22 septembre 1947, au Conseil de Sécurité, pour déposer une motion portant sur l'admission collective de l'ONU de la Bulgarie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Italie et de la Roumanie. Cette intervention répondait à la volonté de réaliser le principe de l'universalité de l'ONU et à élargir les possibilités de coopération entre Etats européens.

Les circonstances de l'aggravation violente de la « guerre froide » dans la période 1950-1953 sont bien connues ainsi que la menace imminente d'un conflit global. Tout le monde connaît aussi la lutte que la Pologne a menée contre le militarisme renaissant, l'esprit de revanche et le chauvinisme en RFA. Les revendications territoriales de cette dernière, son réarmement, les tentatives de « surmonter » par tous les moyens les réalités créées en Europe à la suite de la Seconde guerre mondiale, torpillèrent pratiquement toutes les initiatives et tous les efforts visant à régler le « problème allemand » et la sécurité européenne.

Le 22 octobre 1954, à la suite des démarches concernées de la diplomatie américaine, anglaise et ouest-allemande, ont été signés à Paris les accords qui ouvraient à la RFA la voie de l'OTAN. Les Etats socialistes, et tout particulièrement l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la RDA,

(4) Voir *Zbiór Dokumentów P.I.S.M. (Recueil de Documents, Institut Polonais des Affaires Internationales)*, 1947, n° 6-7, p. 154.

(5) Z. MODZELEWSKI : *Polityka zagraniczna Polski*, Warszawa, 1960, p. 72.

poursuivirent leurs efforts afin d'empêcher les résultats négatifs qui suivraient l'entrée en vigueur des accords de Paris, de se produire. L'URSS proposa entre autres la convocation d'une conférence pour la sécurité européenne. Sous la pression des Etats-Unis et de la RFA, les Etats occidentaux rejetèrent cette proposition. C'est pourquoi, au cours de la réunion à Moscou (29 novembre - 2 décembre), les représentants des Etats socialistes déclarèrent que la ratification des accords de Paris les forcerait à prendre des mesures en vue d'assurer une plus stricte coordination de leurs forces armées pour garantir leur sécurité et la paix en Europe. Dans les mois qui suivirent, les pays socialistes ont, plus d'une fois, souligné les effets nocifs de la création de blocs militaires et de la division de l'Europe, et se sont prononcés en faveur de la création d'un système européen de sécurité.

En vue de faciliter ce processus, les pays socialistes décidaient en 1955 de mettre fin, unilatéralement, à l'état de guerre avec l'Allemagne et se déclaraient prêts à régler les rapports avec la République Fédérale d'Allemagne. La Pologne participa à ces efforts, activement. Ainsi, dans sa déclaration du 9 mars 1954, le gouvernement polonais accorda son soutien au projet d'un accord sur la sécurité collective en Europe, proposé par l'Union Soviétique. Le 25 août 1954, il envoyait une note à la France concernant la conclusion d'un traité d'amitié et d'assistance mutuelle entre la Pologne et la France. Le 18 février 1955, la Pologne décida de mettre fin à l'état de guerre entre la Pologne et l'Allemagne et le premier ministre constata alors devant la Diète : « Nous avons mis fin à l'état de guerre avec l'Allemagne, nous développons nos rapports amicaux avec nos voisins — l'URSS, la RDA et la Tchécoslovaquie. Nous sommes prêts à normaliser nos rapports avec l'Allemagne occidentale » (6).

Malheureusement tous ces appels et avertissements des pays socialistes contre les effets de la ratification des accords de Paris, ne furent pas entendus. Le 5 mai 1955, les accords entraient en vigueur et, dès le 9 mai 1955, c'est-à-dire exactement dix ans après la fin de la Seconde guerre mondiale, la RFA devenait membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Dans cette situation les pays socialistes — l'Union Soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la RDA, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et l'Albanie — signèrent, le 14 mai 1955 à Varsovie, un traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle. L'inclusion de la RFA à l'OTAN et la remilitarisation intense de ce pays, la conclusion du Traité de Varsovie, constituent une césure importante dans l'histoire européenne de l'après-guerre. Il convient cependant de constater que ni

(6) Compte rendu sténographié de la VI^e session de la Diète de la RPP, 16 mars - 5 avril 1955.

la Pologne, ni ses alliés groupés au sein du Traité de Varsovie, n'ont jamais considéré l'institutionnalisation du partage de l'Europe comme un phénomène durable, naturel ou désirable.

Contrairement au Traité de l'OTAN, le Traité de Varsovie admettait la possibilité d'un élargissement et l'éventualité de se transformer en un traité général européen, par l'adhésion de tous les Etats européens, indépendamment de leurs systèmes politiques et sociaux (art. 9). L'article 11 de ce Traité est tout aussi éloquent et stipule : « En cas de création, en Europe, d'un système de sécurité collective, et si un traité général européen sur la sécurité collective est conclu à cette fin, objectif auquel tendront opiniâtrément les efforts des Parties contractantes, le présent Traité cessera de produire effet le jour de l'entrée en vigueur du traité général européen » (7).

Le 19 mai 1955, le jour de la ratification du Traité de Varsovie par la Pologne, le Premier Ministre polonais confirmait cette prise de position en disant : « Nous ne renonçons pas aux efforts en vue de transformer le système de sécurité collective, que nous venons de créer, en système européen » (8). En été et en automne de la même année, l'Union Soviétique présenta aux conférences des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères des quatre grandes puissances un projet des principes sur lesquels devait reposer un traité sur la sécurité en Europe et le pacte de non-agression entre les Etats de l'OTAN et ceux du Traité de Varsovie.

Certains signes de détente en 1955 ont trouvé leur expression entre autres dans la signature du traité avec l'Autriche ainsi que dans la Conférence des Quatre à Genève, ce qui améliora un peu le climat des rapports entre l'Est et l'Ouest. Cependant l'influence des gouvernements chrétiens-démocrates de la RFA au sein de l'alliance occidentale, et tout particulièrement aux Etats-Unis, était trop puissante pour que des accords concrets puissent être conclus.

Adenauer et Dulles avaient avancé une formule selon laquelle le « règlement du problème allemand » était la condition indispensable de tout progrès dans le domaine de la sécurité européenne. On se souvient que ce « règlement » devait signifier l'incorporation de la RDA par la RFA et le renforcement de l'OTAN par ce moyen. L'intervention d'Adenauer, le 10 juillet 1960 à Düsseldorf, en fut une manifestation significative. S'adressant aux membres de l'organisation dite de « réfugiés » de la Prusse Orientale, il déclara : « Si nous continuons à tenir fermement et fidèlement avec nos alliés comme eux tiennent avec nous, nous pouvons

(7) Recueil des Traités (Nations Unies), vol. 219, n° 2962, p. 33.

(8) *Polityka zagraniczna PRL*, Warszawa, 1955, p. 201.

espérer qu'un jour le monde retrouvera enfin la paix et la liberté, et vous retrouverez votre beau pays natal, la Prusse Orientale » (9).

Il est difficile de comprendre qu'une telle formule ait pu pendant si longtemps — jusqu'en 1966 — bénéficier du soutien de l'OTAN et comment les représentants de cette Organisation ont pu espérer qu'elle serait acceptée par les pays du Traité de Varsovie. Il n'est pourtant pas difficile d'imaginer quelle serait la réaction de l'OTAN si, par exemple, les pays du Traité de Varsovie donnaient une proposition inversée, soit l'unification de l'Allemagne et son incorporation au sein du Traité de Varsovie. La formule Adenauer-Dulles contribuait uniquement à accentuer encore la division de l'Europe et la division de l'Allemagne, et à accroître la tension, en raison des aspirations de la RFA à accéder aux armes nucléaires et à voir satisfaire les revendications territoriales. Adam Rapacki caractérisa lapidairement les objectifs de la politique de Bonn : « Par l'expansion politique et économique à l'Ouest aboutir à l'expansion à l'Est, par l'expansion à l'Est aboutir à une politique de force à l'égard de toute l'Europe » (10).

Alors que la RFA, soutenue par les Etats-Unis, renforçait son réarmement et aspirait à équiper la Bundeswehr en armes nucléaires, alors qu'elle bénéficiait de l'acceptation tacite de ses revendications territoriales et de l'appui accordé à son nationalisme et à son esprit de revanche — tout cela pour s'opposer aux prétendus desseins agressifs de l'URSS et des autres Etats socialistes — l'URSS, la Pologne et les autres pays socialistes n'arrêtaient pas de démontrer combien cette voie était dangereuse non seulement pour les voisins directs de la RFA, mais aussi pour toute l'Europe, et en premier lieu pour la RFA elle-même. Les pays socialistes indiquaient que la voie menant au règlement du « problème allemand » passait par la détente, par l'adoption des principes de la coexistence pacifique et les progrès d'un système de sécurité européenne. Après des années, c'est cette position, activement réalisée entre autres par la Pologne, qui a été reconnue en Occident également.

Au cours des années 1955-1957, la Pologne avança à plusieurs reprises des propositions relatives à la normalisation et à l'établissement de rapports diplomatiques avec la RFA sans conditions préalables. Soucieuse d'empêcher l'accumulation en Europe centrale d'armes nucléaires, la Pologne, en accord avec ses alliés, avança, au cours des années 1957-1964, les propositions bien connues visant à créer, au centre de l'Europe, une zone

(9) *Zbiór Dokumentów P.I.S.M.*, 1960, n° 7, p. 1069.

(10) Compte rendu sténographié de la 44^e session de la Diète de la RPP, 16-17 février 1960.

désatomisée ou, au moins, une zone de gel des armements nucléaires. Animée du désir d'aller au devant de certaines propositions réalistes de l'Occident, la Pologne a bien des fois modifié les versions initiales de ses plans. Mais le refus catégorique de la RFA et des Etats-Unis rendait impossible l'engagement de négociations formelles en cette matière.

Les propositions polonaises qui bénéficiaient du soutien des pays socialistes avaient pour but de contribuer à favoriser la détente en Europe. Il s'agissait notamment d'arrêter la course aux armements, particulièrement dans la région-frontière des grandes puissances nucléaires, de contribuer à assurer la coopération et à l'accroissement de la confiance mutuelle. Bien que la zone désatomisée n'ait pas été réalisée en Europe Centrale, les idées contenues dans les propositions polonaises ont été extrêmement fructueuses. La notion de zones désatomisées est devenue universelle. Elle a été réalisée en Amérique Latine et en Afrique, dans l'Antarctique et dans l'espace cosmique et continue à être examinée dans différentes parties du monde.

La lutte contre l'utilisation des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive ainsi que la campagne en faveur du désarmement constituent des éléments importants de l'activité diplomatique polonaise. La Pologne a été, entre autres, l'inspiratrice du rapport publié en octobre 1967 par le Secrétaire Général de l'ONU sur les effets possibles d'une guerre atomique et sur l'influence des armements nucléaires sur la sécurité et le développement des peuples, ainsi que d'un rapport similaire sur les armes bactériologiques et chimiques.

IV

La Pologne ne s'est pas bornée, dans son activité sur le terrain international, à s'opposer et à prévenir le monde contre les dangers qu'apportaient la « guerre froide », la politique de force et les actes d'agression impérialiste — tout particulièrement en Indochine et dans le Proche-Orient. Elle a avancé des propositions constructives en vue de réformer les rapports internationaux en les appuyant sur les principes de la coexistence pacifique, de la coopération et de la compétition pacifiques entre Etats à différents systèmes sociaux.

Dans les pays socialistes, ces principes se sont concrétisés en Union Soviétique, à partir du XX^e Congrès du Parti Communiste de 1956, aux conférences internationales des partis communistes et ouvriers en 1957, 1960 et 1969 et aux Congrès des Partis dans les pays socialistes. La Pologne a contribué activement, aussi bien sur le plan pratique que théorique, à préciser une position socialiste commune en matière de

coexistence pacifique. Depuis des années, elle n'a cessé de défendre l'opinion que la création en Europe d'un système durable de sécurité collective dépend de l'acceptation par tous les Etats européens des principes de la coexistence pacifique en tant que base du règlement des rapports mutuels. Les idées de la coexistence pacifique et de la sécurité européenne sont liées étroitement l'une à l'autre. Seules l'acceptation effective et la réalisation par tous les Etats européens des principes de la coexistence pacifique peuvent aboutir à fonder une sécurité durable et la coopération de ces Etats dans divers domaines, sans égard à leur appartenance aux alliances politiques ou militaires. D'autre part, l'acceptation et la réalisation effective des principes de la coexistence pacifique ne peuvent se manifester que si l'on prend des mesures pour diminuer la tension et accroître la sécurité mutuelle, c'est-à-dire freiner la course aux armements et aboutir ainsi au désarmement, au développement de la coopération économique, à l'élimination des séquelles de toute politique discriminatoire, issue de la guerre froide, à l'approfondissement de la coopération scientifique et technique et aux échanges culturels.

On pourrait dire, en paraphrasant Kant, que l'idée de la coexistence pacifique, sans que soit entreprise la réalisation des principes qui doivent créer un système de sécurité mutuelle, est une idée creuse. Toute tentative de créer un système de sécurité européenne sans que soit acceptée cette idée comme base des efforts correspondants, est vaine et stérile.

C'est en se fondant sur ces conceptions que les pays socialistes se prononcent depuis des années en faveur de la convocation d'une conférence européenne pour la sécurité et la coopération. Ainsi la Pologne a présenté le 14 décembre 1964 à l'ONU une proposition visant à convoquer une conférence sur la sécurité européenne. La proposition de la Pologne a reçu le soutien unanime des pays socialistes. Depuis, celle-ci a été sans cesse élargie, approfondie et concrétisée au cours de nombreuses rencontres des chefs de parti et de gouvernement des pays socialistes ainsi que de leurs ministres des affaires étrangères. Les déclarations du Comité Politique Consultatif du Traité de Varsovie adoptées le 5 juillet 1966 à Bucarest, le 17 mars 1969 à Budapest et le 26 janvier 1972 à Prague, semblent avoir eu une importance toute particulière dans l'élaboration, la concrétisation et la propagation de cette proposition. Et naturellement on ne peut pas ne pas mentionner, ne fût-ce qu'en passant, des événements très importants à cet égard, tels le XXIV^e Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique en 1971 qui élaborera un programme concret de paix pour le monde et l'Europe.

En ce qui concerne la Pologne, il faut mentionner le VI^e Congrès du Parti Ouvrier Unifié Polonais qui a adopté une résolution spéciale sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que les interventions en mars

1972 à la Diète, du premier Secrétaire du Comité Central, Edward Gierek, et du premier Ministre, Piotr Jaroszewicz.

Au cours des dernières années, la « nouvelle politique orientale » du Chancelier Brandt a fait beaucoup parler d'elle. Elle est appuyée et encouragée partout où l'on a le sens du réel. Il convient cependant de rappeler que ce sont les pays socialistes, et en premier lieu l'Union Soviétique et la Pologne qui ont depuis des années, avancé des propositions sur la normalisation et la stabilisation des rapports avec la RFA sur la base de la reconnaissance des réalités territoriales et politiques issues de la Seconde guerre mondiale. C'est précisément la Pologne qui, le 17 mai 1969, a pris l'initiative de conclure un traité avec la RFA sur la base de la reconnaissance de la carte politique de l'Europe, au nom des intérêts de la paix, de la sécurité, de la stabilisation et de la normalisation sur tout le continent européen. Le Chancelier Brandt a eu le mérite incontestable d'être allé courageusement au devant de ces initiatives et d'avoir reconnu ces réalités.

L'action persévérante et systématique des pays socialistes ainsi que leurs activités politiques concrètes ont abouti à une série d'actes et d'accords politiques. Parmi ces derniers, les accords entre l'URSS et la RFA et entre la Pologne et la RFA, entrés en vigueur en 1970, l'accord des Quatre sur Berlin-Ouest, et l'accord entre les gouvernements de la RDA et de la RFA, sont les plus importants et marquent en quelque sorte un tournant. Ces accords prouvent à quel point le climat politique s'est amélioré en comparaison avec un passé encore récent. Il est vrai qu'ils n'ont pas été atteints rapidement ni facilement. Mais le fait même qu'ils aient pu être conclus démontre que l'attitude des pays de la communauté socialiste à l'égard du problème de la création d'un système de sécurité européenne est réaliste et juste.

La déclaration de Prague du 26 janvier 1972 est une synthèse des efforts antérieurs de l'URSS, de la Pologne et des autres pays socialistes en vue de transformer notre continent en une zone de paix et de coopération. Elle démontre les liens étroits qui existent entre les idées de coexistence pacifique et de sécurité européenne. Elle constitue un programme réaliste d'action pour toute l'Europe. Elle est la concrétisation d'un point du programme de paix défini par le XXIV^e Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique, par les congrès réunis l'année dernière des autres partis frères dont le VI^e Congrès du Parti Ouvrier Unifié Polonais. L'importance de la déclaration de Prague consiste de plus en ce qu'elle prend en considération toutes les propositions constructives avancées par les forces réalistes en Occident et crée une bonne plateforme pour une discussion constructive et pour l'action commune des Etats à systèmes sociaux différents. Le sens des réalités, du concret, la prise en considération

des intérêts de *tous* les Etats européens, indépendamment de leur appartenance à des alliances politiques et militaires, ce sont là des traits caractéristiques qui doivent être mis en relief.

La coexistence pacifique n'y apparaît pas en tant que notion abstraite, comme cela arrive si souvent dans certains documents occidentaux. Sa signification est clairement précisée. La déclaration appelle au développement universel des rapports entre Etats socialistes et capitalistes. Elle constate que ces rapports devraient être fondés sur l'indépendance, la souveraineté, l'égalité des droits, la non-ingérence dans les affaires intérieures. Elle invite à élaborer un système commun d'obligations, excluant tout recours à la force ou à la menace. Elle stipule la nécessité de respecter strictement l'intangibilité des frontières existantes et l'intégrité des Etats d'Europe. Cela devrait entraîner des mesures concrètes en vue d'arrêter la course aux armements et obtenir en premier lieu le désarmement nucléaire.

La déclaration mentionne en outre la nécessité de développer dans l'avenir la coopération multiforme entre Etats européens dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel et dans la préservation du milieu naturel de l'homme, et affirme que ce type de coopération constitue la meilleure garantie de la stabilité du système de sécurité européenne.

La déclaration ne se limite pas à formuler ces principes qui forment un système cohérent et logique, mais indique aussi les voies et les moyens d'entreprendre leur réalisation par la convocation d'une conférence européenne bien préparée. Une telle conférence pourrait constituer un véritable tournant dans les rapports entre Etats européens, rapports qui seraient fondés non pas sur les armements, les conflits et les actes d'agression, mais sur la coopération pacifique, active et durable.

C'est avec satisfaction que nous pouvons affirmer que, dans l'élaboration d'une attitude correspondante, la part de la Pologne a été très concrète.

